

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 06/12/2016
Référence: BEUC-PR-2016-021

Les jouets connectés sous la loupe des organisations de consommateurs

Les jouets connectés « Mon amie Cayla » et le robot « i-Que » échouent lamentablement au test du respect des droits des consommateurs, de la vie privée et de la sécurité des données personnelles. Le membre norvégien du BEUC, Forbrukerrådet a examiné les conditions d'utilisation et les caractéristiques techniques de ces jouets largement vendus en Europe. Les résultats révèlent de sérieux risques et un manque de compréhension des droits des enfants en matière de vie privée et de sécurité des données personnelles.

Compte tenu de ces résultats, les organisations de consommateurs européennes et américaines portent plainte auprès des différentes autorités nationales compétentes pour ce qui semble être des infractions flagrantes aux droits des consommateurs. Le BEUC a envoyé des lettres à la Commission européenne et aux autorités européennes de protection des données, ainsi qu'au Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (RICPC).

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Consommateurs (BEUC) a commenté:

« Les enfants sont particulièrement vulnérables et sont en droit d'obtenir des produits et services qui respectent leurs droits en matière de sécurité des données personnelles et de vie privée. Aussi longtemps que les fabricants ne sont pas disposés à s'attaquer sérieusement à ces questions, il est clair que ce type de produits connectés ne convient pas aux enfants. »

« Un nombre croissant de fabricants et de fournisseurs passent à l'ère digitale, ils doivent veiller aux risques de sécurité et de vie privée liés à l'environnement numérique. »

« Avec les appareils connectés à Internet qui gagnent du terrain, la surveillance du marché devient de plus en plus complexe. Le défi visant à bien protéger les consommateurs européens est énorme et la coopération entre les autorités et les organisations de consommateurs est cruciale. Le fait que les infractions des entreprises dépassent les frontières nationales rend la tâche encore plus ardue. »

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •
press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc
EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45

This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union's Consumer Programme (2014-2020).

Résultats

Lors de l'examen de ces jouets, Forbrukerrådet a découvert plusieurs lacunes inquiétantes:

1. Manque de sécurité des données personnelles: En quelques étapes, n'importe qui peut prendre le contrôle des jouets capables de parler et d'enregistrer des conversations via un téléphone portable. Ceci permet de parler directement et d'écouter sans avoir accès directement au jouet. Ce manque de sécurité aurait pu être facilement évité, par exemple en exigeant un accès physique au jouet ou en demandant à l'utilisateur de presser un bouton en connectant leur téléphone avec le jouet.
2. Des conditions d'utilisation illégales: Avant de pouvoir utiliser le jouet, il faut consentir à ce que les conditions d'utilisation changent sans avertissement, que les données personnelles soient utilisées pour de la publicité ciblée et que les informations soient partagées avec des tiers. Selon les organisations de consommateurs, ces clauses constituent une infraction à la directive sur les clauses abusives dans les contrats et à la directive sur la protection des données. Elles soulèvent de sérieux doutes quant à la protection de la sécurité des jouets.
3. Les secrets des enfants sont partagés: Tout ce que l'enfant raconte à sa poupée est transmis à l'entreprise, basée aux Etats-Unis, Nuance Communications, spécialisée dans la technologie de reconnaissance vocale. Cette entreprise se réserve le droit d'utiliser ces informations avec des tierces parties et ce, à des fins diverses.
4. Les enfants sont la cible de marketing déguisé: des phrases pré-programmées sont intégrées au jouet dans le but de promouvoir différents produits commerciaux. Par exemple, Cayla aimera dire à quel point elle adore les films de Disney, ceci alors que le fournisseur d'applications a une relation commerciale avec Disney.

Vidéo de la campagne : <https://www.youtube.com/watch?v=OpA9h0SdM74>

Site web de la campagne : <http://www.forbrukerradet.no/siste-nytt/connected-toys-violate-consumer-laws>

FIN

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •
press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuc

EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45

This press release is part of an activity which has received funding under an operating grant from the European Union's Consumer Programme (2014-2020).